

**DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE  
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en  
fonction : 19**

**Nombre de conseillers  
présents : 12**

**Nombre de votants : 16**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 25 MAI 2023 à 18 heures 30**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq-mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

**Présents :** DARRIEUTORT Jean-Louis, CASINI Sandrine, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, DARSAUT Jean-Paul, LATASTE Marie, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, BOULAND Geneviève, BARROUILLET Benjamin

**Absents ayant donné procuration :** Didier LARTIGUE ayant donné procuration à Sandrine CASINI, Marie-Christine CAZENAVE ayant donné procuration à Geneviève BOULAN, BARROUILLET Cédric ayant donné procuration à Philippe CABANNES, Patrick BENETEAU ayant donné procuration à Jean-Louis DARRIEUTORT

**Absents :** MARTIN Maritxu, MIRAMON Maylis, DOURTHE Jean-Michel

**Secrétaire :** Madame Sandrine CASINI

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Délibération portant déclassement d'une partie de la Rue des Alizés et fixation du montant de la rétrocession
- 2) Projet de labellisation éco-responsable des communes
- 3) Délibération portant sur l'achat de calculatrices pour les élèves de CM2 entrant au collège
- 4) Délibération portant délégation de signature pour une déclaration préalable
- 5) Délibération portant attribution des subventions communales aux associations
- 6) Informations diverses

**DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n°20230525\_01DEL : Délibération portant sur le déclassement d'une partie de la rue des alizés et fixation du montant de la rétrocession**

Par délibération en date du 25 Mai 2023, le Conseil Municipal a validé le principe de déclassement d'une partie de la rue des Alizés pour une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> en vue d'une rétrocession à Monsieur LAGARDE Mathieu et Madame SOULU Marine, riverains de la parcelle.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de Monsieur LAGARDE Mathieu et Madame SOULU Marine consiste à agrandir leur parcelle de terrain pour y construire un garage.

Un document d'arpentage sera établi par Monsieur BERLON Clément, géomètre à Mont de Marsan, pour déterminer la superficie exacte à céder.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le déclassement et de fixer le montant de la rétrocession.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le déclassement d'une partie des espaces publics de la rue des Alizés pour une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> (surface exacte à déterminer par géomètre),
- **AUTORISE** la cession de cette partie de parcelle à Monsieur LAGARDE Mathieu et Madame SOULU Marine,
- **FIXE** le montant de la rétrocession à 40 euros le m<sup>2</sup>,
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire inhérents à ces opérations seront à la charge des futurs acheteurs du terrain.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Délibération n°20230525\_02DEL : Délibération du projet de labellisation éco-responsable des communes**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande du SITCOM du Marsan relative à l'inscription de la Commune de SAINT-PERDON au label « commune éco-responsable ».

Monsieur le Maire précise que cette labellisation a pour but de valoriser l'action des communes en matière de tri et de réduction des déchets ; d'impulser une dynamique sur le territoire et de proposer des outils aux communes, mais aussi d'inciter le changement de comportement des citoyens. Pour finir cela permet d'aider les collectivités à se mettre en conformité et à anticiper les évolutions réglementaires.

La commune de SAINT-PERDON s'engage à mener au minimum une action par axe et sous axe.

Le SICTOM du Marsan est garant des niveaux de labellisation, il est le seul à pouvoir organiser chaque année l'attribution du label. Il s'engage à fournir les informations, l'accompagnement et la documentation nécessaires à l'obtention du label.

Pour chaque commune lauréate, le SICTOM fournira deux panneaux avec le niveau obtenu pour apposer à l'entrée de la commune, ainsi qu'un diplôme pour afficher dans les locaux de la Mairie.

La labellisation est valable trois ans. Chaque commune participante peut proposer sa candidature l'année suivante en pérennisant les actions déjà mises en œuvre et/ou en s'engageant sur de nouvelles thématiques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à envoyer le dossier de candidature de la commune de Saint-Perdon, au SITCOM du Marsan sur la base d'un engagement en faveur des axes suivants :

**- Axe 1 : Le tri des déchets**

*Sous axe 1 : Dans les services communaux*

- Mettre en place le tri dans les bureaux et locaux communaux et sensibiliser l'ensemble des agents

*Sous axe 1 : Pour / par les habitants*

- Mettre à disposition les documents du SITCOM
- Mettre en place le tri dans les espaces publics de la commune

**- Axe 2 : Les biodéchets**

*Sous axe 2 : Dans les services communaux*

- Equiper un bâtiment public d'un site de compostage autonome (composteur ou lombricomposteur)

*Sous axe 2 : Pour / par les habitants*

- Impliquer un quartier, une résidence à la mise en œuvre d'un site de compostage partagé

**- Axe 3 : L'éco-consommation**

*Sous axe 3 : Dans les services communaux*

- Paramétrer toutes les imprimantes en noir et blanc et recto/verso
- Remplacer les contenants en plastique dans les espaces de restauration collective par des ustensiles réutilisables / durables

*Sous axe 3 : Pour / par les habitants*

- Organiser un atelier sur la réduction des déchets

**- Axe 4 : Les déchets verts**

*Sous axe 4 : Dans les services communaux*

- Pratiquer le paillage et le broyage sur tout ou partie des espaces publics
- Former les agents communaux sur la gestion différenciée des espaces publics

*Sous axe 4 : Pour / par les habitants*

- Proposer une solution aux administrés pour le traitement des déchets verts

**- Axe 5 : L'évènementiel**

*Sous axe 5 : Dans les services communaux*

- Mettre en place le tri lors des cérémonies et évènements portés par la commune

*Sous axe 5 : Pour / par les habitants*

- Mettre en place le tri dans la/les salles communales ouvertes à la location

**- Axe 6 : Les scolaires**

*Sous axe 6 : Dans les services communaux*

- Participation de l'école au projet pédagogique du SITCOM

- **DIT** que l'inscription est gratuite.

**Délibération n°20230525\_03DEL : Délibération portant instauration des loyers de la maison paramédicale**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit prendre une délibération, afin de pouvoir offrir un cadeau aux élèves de CM2, entrant au collège à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour l'achat d'une calculatrice à chaque enfant pour un prix moyen unitaire de 24,03€, soit un total de 456,52 € pour les 19 élèves de CM2.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'achat d'une calculatrice pour l'ensemble des élèves de CM2
- **FIXE** le montant de ce cadeau par enfant à 24,03 €, soit un total de 456,52 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget principal, à l'article 6068.

**Délibération n°20230525\_04DEL : Délibération portant délégation de signature pour la déclaration préalable d'un membre de la famille de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du dépôt d'une déclaration préalable relatif à un projet d'un membre de sa famille.

Comme le prévoit l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire ne peut signer lui-même ces documents.

En conséquence, le conseil municipal doit désigner un signataire. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à la majorité et une abstention (Jean-Louis DARRIEUTORT) :

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Paul DARSAUT comme signataire de tous courriers et arrêtés relatifs aux demandes d'autorisations d'urbanisme concernant un membre de la famille de M. le Maire.

**Délibération n°2023052529\_05DEL : Délibération portant attribution des subventions communales aux associations**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions transmises par les associations communales et locales.

Il ajoute que la commission « *vie associative* », après avoir étudié les dossiers, a réfléchi à une répartition possible.

Il laisse donc la parole à Monsieur BARROUILLET Cédric en charge de cette commission.

Monsieur BARROUILLET Cédric informe les membres du Conseil Municipal des travaux de la commission qui propose d'attribuer les subventions comme suit :

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
PENA LA MULETA	6000 €
SPS SURF CLUB	800
<b>TOTAL</b>	<b>6800 €</b>

- **APPROUVE** l'attribution de subventions aux associations selon la répartition ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 – chapitre 65 – article 6574

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Services :**

M. le Maire fait le point sur les absences sur les services techniques et sur le service administratif qui impliqueront le déploiement de renfort sur ces 2 services.

### **Elections sénatoriales :**

M. le Maire explique que le prochain conseil municipal aura lieu le 9 juin pour désigner les représentants des communes pour les élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

### **Commission Assos :**

Marie-Hélène DELARUE rappelle que la commission Vie Associative souhaiterait que les associations fassent la demande de subvention systématiquement au moment de l'élaboration du budget.

### **Communauté d'Agglomération :**

M. le Maire dit qu'un bureau communautaire a eu lieu la semaine dernière pour présenter la nouvelle secrétaire générale des services et pour présenter les échanges avec la Chambre Régionale des Comptes CRC). La CRC a fait des propositions de travail. Sur le fonctionnement il faudrait aller chercher 130 000€ notamment sur les subventions auprès des coopératives scolaires et 700 000€ en investissement (décalage des projets). Le prochain conseil communautaire devrait avoir lieu le 22 juin.

### **Rencontres de St-Perdon :**

Jean Paul DARSAUT revient sur les dernières rencontres de Saint-Perdon sur le thème de l'hippodrome.

Les prochaines rencontres auront pour sujet la création d'un aéroclub sur l'enceinte de l'aérodrome.

### **Travaux :**

Philippe CABANNES explique que la façade de l'Eglise a été nettoyée cette semaine.

Il dit avoir demandé des devis à la SNB et à ROY TP pour l'aménagement du parking en face les commerces.

Un devis portant sur la gestion des eaux pluviales au niveau de l'Eglise a aussi été demandé.

Philippe CABANNES dit que 3 mats ont été installés sur le parking de salle polyvalente pour les éclairages des Fêtes.

Il explique la mise en place d'enrobé et de sable sur le dénivelé au sortir du pont sur le chemin des écoles

M. le Maire fait le point sur les travaux de la maison paramédicale. Les travaux suivent leur cours. Seul souci notable : Karine BURIDAN se trouve trop à l'étroit sur le local qui lui était destiné. Elle se projeterait sur le grand local. Un travail est en cours avec Gascogne Architecture pour envisager une extension, ce qui permettrait de conserver le local le plus grand pour un généraliste ou un dentiste. En attendant une solution, Karine BURIDAN resterait sur la salle paramédicale.

M. le Maire donne l'état d'avancement du local kiné. La signature du bail est programmée pour la semaine prochaine. Des petits retards sont notés sur les travaux mais seront rattrapés. M. le

Maire signale que les kinés ont choisi de se positionner aussi sur St-Martin d'Oney avec une priorité d'installation sur St-Perdon.

M. le Maire informe que Roy TP travaille sur le projet d'implantation du skate park et de chiffrage à présenter à l'assurance. Il s'agirait d'un projet de 350 m<sup>2</sup> laissant la place pour un paddel.

#### **Ecole :**

Elodie DUDON informe que le Conseil d'Ecole aura lieu le 20 juin, la fête de l'Ecole le 9 juin et 23 juin fête du Centre de Loisirs où sera mis à l'honneur Cathy qui part à la retraite.

Elle rappelle le projet de jardin de l'école qui s'est concrétisé sur le parking. Ce projet est bien réussi en collaboration avec l'école et le Centre de Loisirs ainsi que le jardin partagé et les services techniques. La communication sur ce sujet reste à faire.

#### **Finances :**

Elodie DUDON signale l'achat d'un congélateur à tiroirs pour les cuisines de la salle polyvalente. Elle dit, par ailleurs, que la DETR est en suspens sur la maison médicale et devra être financée en TTC.

Elle engage le conseil à initier une réflexion sur la réfection de la salle polyvalente qui pourrait démarrer avec la visite de salles voisines : St-Martin d'Oney, Haut-Mauco, Larrivière. M. le Maire souligne que la dimension de la salle doit être conservée. Il est envisagé de réfléchir à réinvestir les places perdues et la place entre la salle et Jean Bourlon. Marie-Hélène préconise de ne pas oublier la création d'un vestiaire. La question de l'utilité des 2 cuisines est posée.

#### **Gestion des salles :**

Patrick BEEUWSAERT explique les difficultés rencontrées avec la gestion des salles communales.

Il souligne que la location des salles s'élève entre 50 à 200 euros pour les particuliers et est gratuite pour les associations. Il est nécessaire de demander un effort sur la remise en état par les associations. Il est aussi rappelé la nécessité d'organiser le nettoyage par les agents.

Patrick BEEUWSAERT signale aussi la location du foyer d'activités réservée normalement à la mise à disposition gratuite auprès du Centre de Loisirs et les associations. Pierre SALLES explique que les cuisines de la salle polyvalente sont difficiles à nettoyer.

Il est rappelé que le recensement des clefs y compris auprès des associations reste à faire.

#### **Plan Communal de Sauvegarde :**

Patrick BEEUWSAERT précise que la simulation de risques avec une prise en charge coordonnée par les services préfectoraux et par le commandement du plan communal de sauvegarde risques pourrait avoir lieu sur le mois de juin

#### **Animations :**

Cédric BARROUILLET rappelle que le 16 juin prochain aura lieu le marché des producteurs et que les bénévoles devront être mobilisées sur l'après-midi et le soir.

Marc GRAWELS organisera les plaisirs d'été avec un spectacle au mois de juillet et un soir au mois d'août. Le spectacle sera ouvert l'après-midi en juillet aux enfants des Centres de Loisirs de Saint-Pierre-du-Mont et de Saint-Perdon.

Il est rappelé que ce week-end, l'association l'Autre Sens propose à St-Orens des activités danse et musique sur le thème de l'improvisation.

Marie-Hélène DELARUE dit que le 3 juin aura lieu la finale à la salle Bourlon du tournoi de E-sport en collaboration avec 5 communes (Escape-game et just danse).

Le 10 juin à 20h un atelier des théâtres de Campagne aura lieu à la salle polyvalente.

Marie-Hélène DELARUE rend compte du dernier café lecture qui s'est très bien passé.

Elle informe aussi des nouveaux stands du marché de dimanche prochain : un aiguiser, un vendeur de fraises et framboises, la présence du foyer ados et yaya sucre et sel (conserves à partir de sucre et de sel).

Geneviève BOULAND signale que la dernière braderie sociale s'est très bien passée.  
Enfin, M. le Maire rappelle que le 4 juin prochain à 11h la fête des mères aura lieu au foyer d'activités

Le Maire,  
Jean-Louis DARRIEUTORT



La secrétaire de séance,  
Sandrine CASINI

